

Principaux enseignements

Affaire suivie par :
Olivia de Maleville

Contexte	1
Statut des agences : une entité à but non lucratif	2
La mobilisation des collectivités locales sur la thématique énergie/climat.....	2
Axes de pérennisation.....	2
Missions des agences	2
Taille, âge et budget des agences	3
Le public cible des agences	4
Activités des agences	4
Annexe 1 Carte des Agences de l'Énergie en Europe 2014 (Source Managenergy).....	5

Contexte

EASME a publié en septembre une évaluation globale des agences locales et régionales de l'Énergie en Europe (état des lieux et perspectives)¹ au terme de la deuxième et dernière phase du programme IEE (Intelligent Energy Europe Programme de la Commission européenne – DG Energie).

L'étude porte sur 402 agences locales et régionales dont 368 ont participé au programme IEE². 79 nouvelles agences ont été établies sur co-financement IEE entre 2004 et 2013 (budget total IEE 1 et IEE 2 de 42 M€ dont 18M€ de contribution de la CE).

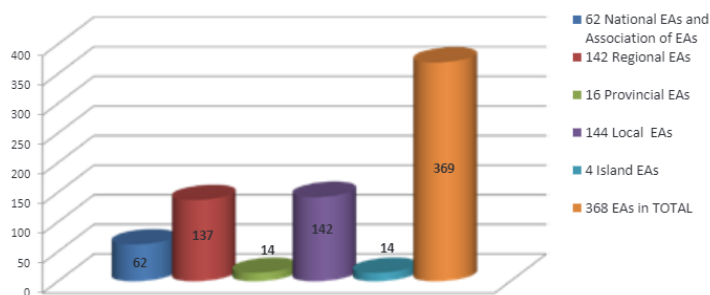


Figure 1 – Variety of operational level of energy agencies in the IEE programme area

¹ *Energy Agencies in Europe*, Easme, September 2015 : <http://www.managenergy.net/news/articles/703>

² Le panel représentatif de l'étude est :

- 120 agences interrogées sur questionnaire,

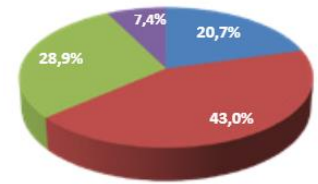
Statut des agences : une entité à but non lucratif

Le statut des agences en Europe est à 96% celui d'une **entité à but non lucratif** :

- qu'elle soit l'émanation directe d'une autorité publique locale (l'agence est alors un service intégré de l'administration – 20,7%),
- qu'elle soit une « structure indépendante » ayant reçu mandat des collectivités locales (43%)
- ou bien qu'elle soit une organisation privée (association, ONG, fondation, etc. – 28,9%).

Les structures à but non lucratif sont particulièrement bien adaptées pour des missions de sensibilisation, d'information, de conseil. Leur **indépendance** permet aux agences de mener des programmes techniques avec une capacité opérationnelle élevée.

Legal Status of energy agencies



- Public authority (part of a regional, provincial and local public administration) (20.7%)
- Non-for-profit independent legal entity (with mandate from local authorities) (43%)
- Private non-for-profit organisation (Association, NGO, Foundation, etc.) (28.9%)
- Other (7.4%)

La mobilisation des collectivités locales sur la thématique énergie/climat

L'initiative IEE de l'UE a permis une plus large prise en charge de la thématique énergie/climat par les collectivités. En contrepartie, l'indépendance des agences est plus affaiblie lorsqu'une seule autorité locale est à l'origine de l'agence : le champ des projets techniques développés est alors plus restreint.

Les agences assurent également une bonne visibilité de leurs activités notamment grâce aux actions de communication qui permettent de mobiliser les décideurs.

Le soutien politique est jugé comme crucial pour la création et le soutien aux agences sur le moyen terme ; question de survie pour certaines agences dépendant d'un acteur (42 agences ont ainsi disparu entre 2012 et 2013).

Axes de pérennisation

- Les principaux axes de pérennisation sont :
 - une gouvernance multi-niveaux (CR, CD, intercommunalités, communes,...);
 - une gouvernance multi-acteurs (plusieurs municipalités par exemple) même en cas de contexte politique fragmenté.
 - Les agences indépendantes au statut associatif sont d'une manière générale jugées plus stables.
- Reconnaissance des agences dans la législation nationale : le manque de reconnaissance peut restreindre l'accès des agences aux données mises à disposition par les fournisseurs d'énergie. Certaines agences prônent un système de certification au plan européen pour lever cette barrière.

Missions des agences

- Les missions des agences connaissent une évolution depuis la mission pionnière de sensibilisation du public/planification territoriale vers de la mise en œuvre de projets de façon plus proactive aux côtés des collectivités : évolution depuis un besoin en soutien politique vers un besoin en soutien financier (fonds publics et privés). D'avantages d'agences sont positionnées sur la question du

-
- 38 agences rencontrées lors d'entretiens qualitatifs.

financement des projets et leur bankabilité, dans le cadre d'une évolution des financements depuis un système de subventions vers un système de prêts. Les agences ont la volonté de s'impliquer davantage dans l'allocation vers leurs régions/territoires de financements européens (exemple de l'ESIF, le fonds structurel et d'investissement européen pour l'économie bas carbone qui est doté d'un budget de 40 M€ pour la période 2014-2020).

- Certaines agences développent de nouveaux « services » pour sécuriser leur action et leurs budgets : exemple du contrôle de la qualité des actions (certification du bâti, mutualisation des éco-approvisionnements, ...); activités de recherches à titre expérimental; développement de projets pilotes.
- De nouveaux concepts énergétiques, de nouvelles technologies qui évoluent rapidement nécessitent une montée en compétence des agences via des formations spécifiques.
- Le niveau opérationnel des agences apparaît comme suffisant pour générer des économies d'échelle dans les projets et pour s'appuyer sur une large expertise.

Taille, âge et budget des agences

- Le chiffre moyen d'employés par agence régionale et locale est de 6,8 ETP. La répartition montre que 30% des agences ont 4 à 7 experts et 35% de 1 à 3 experts. Les métiers des agences sont : ingénieurs (énergie, électricité,...), communicants, économistes, chefs de projet, formateurs.
- Près de 40% des agences ont été créées dans les années 90 et 40% entre 2003 et 2008. Certaines agences ont déjà plus de 20 ans alors que d'autres n'ont pas encore passé la première année d'existence. Les jeunes agences ont cependant pour la plupart passé le cap critique des 3 années après lequel le cofinancement IEE s'arrête. Il est à noter que certaines agences, indépendamment de leurs sources de financement, ont souffert d'un manque de soutien politique, le plus souvent après un changement de bord politique dans l'exécutif local.
- De même, la création d'une agence sur un territoire n'a que rarement entraîné la création d'autres agences dans la même région.

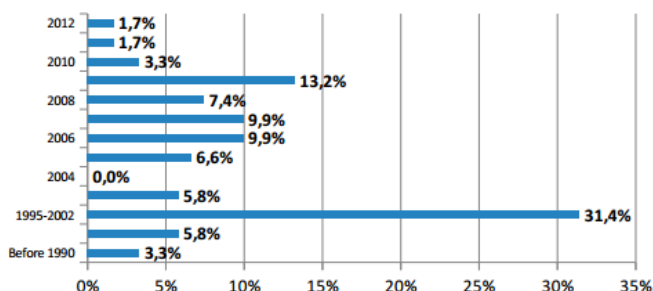
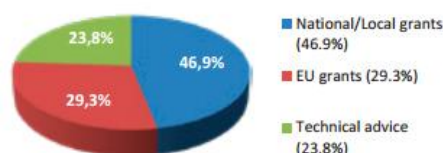


Figure 6 - Year of establishment of the 120 responding energy agencies

- Concernant leur structure de financement, les agences s'appuient en moyenne pour 24% de leur budget sur les rémunérations de conseils techniques. 76% de leur budget est donc constitué de financements publics (nationaux, locaux et européens). Pour 71% des agences, la structure de financement idéale repose sur le financement public, seuls 8% des agences estimant devoir évoluer vers un modèle de financement privé. Il convient de rappeler que la définition des agences de l'énergie telle que prévue dans le programme européen IEE implique que les structures doivent reposer majoritairement sur des fonds publics pour promouvoir l'efficacité énergétique et la transition énergétique selon une approche la plus indépendante et neutre possible.



Le public cible des agences

Les personnes publiques et les particuliers constituent les deux cibles principales des activités des agences. On remarque aussi que la coopération avec les banques/institutions financières reste limitée à 10% des agences.

Energy agencies' Target Groups

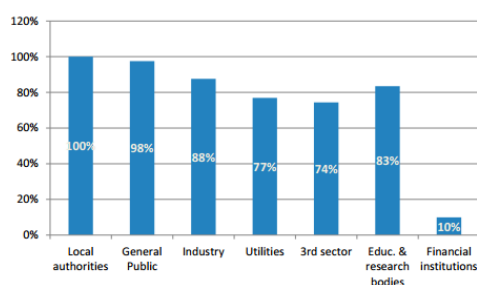


Figure 8 - Energy agencies' Target Groups

Activités des agences

Une majorité d'agences considèrent qu'elles n'ont pas atteint la taille suffisante pour toucher l'ensemble de leur public cible mais n'anticipent pas pour autant d'élargissement de leur champ de compétence ni de leur capacité financière. Le point commun à toutes les activités des agences réside dans leur rôle pour faire monter en compétences toutes les parties prenantes sur les sujets climat-énergie. Le tableau 1 ci-dessous dresse les principaux résultats atteints mesurables sur un échantillon de 62 agences.

Table 1: Impacts from a sample of 62 Agencies

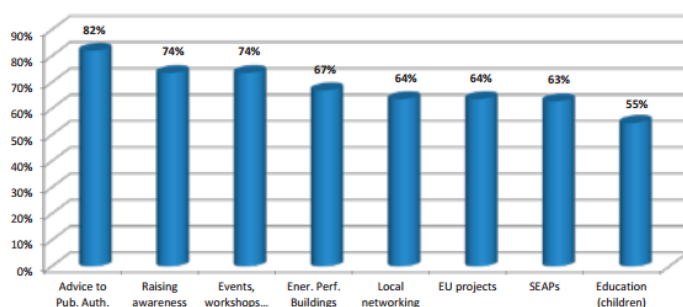


Figure 16 - the 5 most important activities of energy agencies

Investments triggered	Buildings audited	Renovated buildings	RES installed	Education	SMEs advice	Reduction of energy use	Share of RES
> EUR 350 million	Nearly 2500	> 500	About 4.000 solar panels; 3 desalination plants; 71 PV parks; 216 wind parks; nearly 800 biomass boilers; 4 district heating networks; 32 small hydro-electric plant; 1 Co-generation plant; 1 geothermal plant	Nearly 350.000 children and students and 300 building managers	> 3000	In building 30%, average 5%	4.5%

Annexe 1 Carte des Agences de l'Energie en Europe 2014 (Source Managenergy)

